



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comment assurer le dédoublement des classes de CP dans de bonnes conditions

Question orale n° 570

## Texte de la question

Mme Nathalie Sarles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le dédoublement des classes de CP. Le dédoublement des classes de CP puis de CE1 dans les territoires les plus défavorisés était un engagement fort du Président de la République en faveur de l'égalité réelle et de l'émancipation, afin de lutter contre l'échec scolaire et le décrochage. Suite à la mise en place de cette mesure pour les CP depuis la rentrée 2017 et depuis septembre 2018 pour les CE1, les évaluations conduites démontrent l'efficacité de la mesure dans l'apprentissage des savoirs et des compétences. Dans sa circonscription, ce sont six classes de CP en REP qui ont été dédoublées. Aujourd'hui, il est constaté que des classes se retrouvent avec des effectifs supérieurs à 12 élèves, atteignant 15 élèves ou plus, avec des classes qui se retrouvent avec deux niveaux. Dans certaines situations, l'évolution des effectifs en cours d'année n'est pas toujours facile à anticiper avec des mouvements des familles et l'accueil des enfants du CADA. L'objectif poursuivi n'est pas toujours atteint et a également des impacts négatifs sur l'organisation pédagogique des écoles. Elle lui demande comment il compte assurer concrètement la mise en œuvre effective de cette mesure phare du Gouvernement. Par ailleurs, Mme la députée a été interpellée par un maire de sa circonscription sur le dispositif « devoirs faits » qui devait être étendu au primaire. Elle souhaite savoir si cette mesure est intégrée dans le plan mercredi. Enfin, elle lui demande comment le Gouvernement compte assurer, sur l'ensemble du territoire national, un accompagnement des enfants de qualité dans le temps péri-éducatif et quelles mesures il envisage quant à la prise en charge financière de ces temps.

## Texte de la réponse

### DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Sarles, pour exposer sa question, n° 570, relative au dédoublement des classes de CP.

**Mme Nathalie Sarles.** Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, à l'heure où nous avons pris connaissance des cartes scolaires – j'ai reçu un courrier du directeur académique des services de l'éducation nationale en date du 15 février –, ma question porte sur les prévisions pour la rentrée scolaire 2019.

Le dédoublement des classes de cours préparatoire et de cours élémentaire première année dans les territoires les plus défavorisés était un engagement fort du Président de la République, en faveur de l'égalité réelle et de l'émancipation, afin de lutter contre l'échec scolaire et le décrochage.

Les évaluations de la mise en place de cette mesure tout d'abord en CP, puis en CE1, ont montré son efficacité. Or, dans ma circonscription, sur les cinq classes de CP qui ont été dédoublées en REP – réseau d'éducation prioritaire –, les effectifs de deux classes, situées dans l'école d'une commune de la périphérie de la ville centre, atteignent quinze élèves. La présence d'un CADA – centre d'accueil de demandeurs d'asile – entraîne aussi des

variations d'effectifs à la baisse et à la hausse – elle est actuellement à la hausse dans une école de ma circonscription. Quels sont, monsieur le secrétaire d'État, l'effectif par classe maximal que vous considérez comme compatible avec l'objectif de qualité que nous recherchons tous ? Quelles directives avez-vous donné aux services dans le département ?

Par ailleurs, je souhaite vous poser une autre question qui concerne plutôt les zones rurales. Dans ma circonscription, pour prendre des exemples concrets, les effectifs de certaines classes de primaire, hors REP ou REP+, atteignent trente élèves sur plusieurs niveaux. Que pensez-vous de ces classes à plusieurs niveaux aux effectifs importants ? Que pouvons-nous offrir aux enfants pour favoriser l'égalité des chances et faciliter leur futur parcours au collège ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** Madame la députée, vous m'avez interrogé sur la lutte contre les difficultés scolaires et les inégalités à la racine. Je sais que ce sujet vous mobilise particulièrement, dans votre circonscription comme au niveau national.

Oui, il faut agir à la racine : c'est le sens des efforts entrepris en éducation prioritaire avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 échelonné sur les rentrées scolaires de 2017 à 2019. Vous avez rappelé qu'il s'agissait d'un engagement du Président de la République.

À la rentrée 2018, le dispositif est pleinement opérationnel dans les classes de CP en REP et en REP+. Les classes de CE1 en REP+ ont été dédoublées partout où cela était possible. Le nombre moyen d'élèves par classe de CP s'élève à 12,6 en REP+ et à 12,7 en REP.

Concernant plus particulièrement les dédoublements de classes dans le département de la Loire, à la rentrée 2018, en REP+, les vingt-huit classes de CP ont été dédoublées, avec un taux d'encadrement de 12,9 élèves par classe. De même, les vingt-six classes de CE1 ont été dédoublées, avec un taux d'encadrement de 12,8 élèves par classe. En REP, soixante et onze des soixante-treize classes de CP sont dédoublées, soit un taux d'encadrement de 12,6 élèves par classe. Pour répondre à votre question, c'est ce niveau d'encadrement que nous cherchons à atteindre.

Comme le montrent ces taux d'encadrement moyens, des situations comme celles que vous décrivez peuvent encore exister, mais elles sont transitoires. Cette réforme attendue a été mise en place très rapidement. Notre objectif est qu'elle se déploie de manière à ce que l'ensemble des classes dans l'ensemble des territoires puissent en bénéficier et avoir le taux d'encadrement annoncé par le Président de la République pendant la campagne. Il a pu arriver que le manque de locaux disponibles dans certaines écoles ait conduit à privilégier la co-intervention de deux professeurs des écoles dans la même salle ou à organiser des regroupements en double niveau. Là encore, il s'agit de situations pratiques qu'il a fallu gérer en cas d'arrivée de nouveaux élèves en cours d'année scolaire. C'est au cas par cas que les services académiques, en lien étroit avec les communes, décident s'il est souhaitable et possible d'ouvrir une nouvelle classe.

Vous m'avez ensuite interrogé sur le sujet extrêmement sensible de la présence scolaire en zone rurale. Le Gouvernement met un point d'honneur à renforcer cette présence scolaire en milieu rural et à faire en sorte que le taux d'encadrement n'y diminue pas malgré la situation démographique. Si l'on prend les vingt-cinq départements les plus ruraux, on observe une diminution de 60 000 élèves sur deux ans : normalement, cette situation aurait dû conduire mécaniquement à des suppressions de classes et de postes. Au contraire, nous créons des classes et des postes en milieu rural.

Vous avez posé plus particulièrement la question des classes à plusieurs niveaux. C'est un sujet sensible, car ce type de classes permet parfois de maintenir un établissement dans certains territoires. En même temps, il faut garantir que la qualité de l'enseignement soit toujours au rendez-vous pour les élèves. Ces situations sont

évidemment étudiées au cas par cas par les services académiques. Nous allons poursuivre la réflexion sur ce sujet. Un rapport sur la territorialisation des politiques éducatives, tant dans les REP et REP+ que dans les zones rurales, a été commandé à M. Mathiot et Mme Azéma et nous sera remis dans les prochaines semaines. Il sera intéressant de voir quelles évolutions pourront être apportées dans les situations que vous décrivez.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Sarles, pour une brève réaction.

**Mme Nathalie Sarles.** Monsieur le secrétaire d'État, j'appelle votre attention sur cette question des classes dédoublées à plusieurs niveaux, dont on parle assez peu...

**M. le président.** Merci, ma chère collègue, nous vous avons bien comprise.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Sarles](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 570

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 février 2019](#)

**Réponse publiée le :** 20 février 2019, page 1547

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2019](#)